

15 JUIN : JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES : POUR LE RESPECT DES DROITS DES RÉSIDENTS EN MAISON DE REPOS

Voici près de 2 ans, la Ligue des Usagers et des Services de Santé (LUSS), fédération de 86 associations de patients et de proches, a été interpellée par des proches de résidents en maison de repos pour dénoncer des **pratiques de maltraitance en maison de repos** à Bruxelles et en Wallonie.

Sur base de ces témoignages, la LUSS a entamé un long travail de récolte, d'analyse et de croisement des informations reçues, aboutissant à la rédaction d'un plaidoyer en faveur du respect de la dignité et des droits fondamentaux des résidents, de la qualité de vie et de soins, en maison de repos.

Dans son plaidoyer, la LUSS, des proches de résidents et des représentants d'associations de patients, ont formulé des **recommandations visant à améliorer la qualité de vie des résidents**, en particulier ceux atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap : priorité à la qualité de vie et de soins aux résidents (alimentation, hygiène...), revoir la formation de base et continuée du personnel soignant, une dynamique plus participative avec les résidents, des contrôles renforcés sur la qualité.....

La LUSS profite de cette journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées pour demander aux autorités politiques et aux administrations régionales concernées de prendre **des initiatives** et de mener **des actions** concrètes pour :

- Revoir la législation actuelle en l'axant sur **les besoins des résidents**, donnant la priorité à une démarche de qualité, en dehors de toute préoccupation basée sur la recherche de rentabilité à tout prix ;
- Susciter **une dynamique participative et novatrice** dans les maisons de repos où les résidents sont pleinement impliqués dans leur milieu de vie ;
- Donner au personnel soignant **un cadre et des conditions de travail de qualité** avec des normes d'encadrement adaptées aux besoins.

La LUSS, les représentants des associations de patients et de proches sont disponibles pour contribuer, avec les autorités compétentes et les acteurs de terrain, à **une réponse structurelle et durable** en faveur du respect de la dignité et des droits fondamentaux des résidents en maison de repos.

Le plaidoyer (joint en annexe) est aussi disponible sur le site Internet de la LUSS : <https://www.luss.be/wp-content/uploads/2021/01/luss-plaidoyer-mrmrs-janvier-2021.pdf>

Contact presse :

Tél. 081 74 44 28

E-mail : s.wellens@luss.be (Sophie Wellens, chargée de projets) ou t.monin@luss.be (Thierry Monin, chargé de projets)